

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt-six**, le **23 avril** à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Rita **TOSCANO**, MM. Fabio **ZUCCARI**, Jean-Louis **ANDREU**, Mmes Mélanie **TOBBA**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Magalie **BLACHE**, Nathalie **ZUCCARELLO**, Christiane **ANDREU**, MM. Daniel **LEPOLARD**, Didier **SCANNAPIEGO**.

Procuration : Mme Monique **RAVOUNA** (pouvoir à M. Franck **BRON**).

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2026 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Exposé du Président.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée à hauteur de **64.396,70 €** en dépenses et en recettes, cette section reprend les écritures suivantes :

A – Dépenses

- Chapitre 011 - Charges à caractère général 52.996,70 €.
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 11.300,00 €.
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (secours)..... 100,00 €.

B – Recettes

- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement 2025..... 9.396,70 €.
- Chapitre 70 - Produits des services 15.000,00 €.
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 40.000,00 €.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Adopte le Budget Primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté dans l'exposé précédent.

☞ Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 27 avril 2026

Le Président,

